

Le Service de l'aide à la jeunesse sans conseiller depuis sept mois !

Sept mois après le départ du conseiller Gérard Hansen, le SAJ de Verviers attend toujours son remplaçant. Une absence qui pénalise les actions du SAJ sur le terrain.

● **Interview : Manon DUMOULIN**

Chantal Vyghen, vous êtes la conseillère adjointe du Service d'aide à la jeunesse pour la division de Verviers. Depuis le départ de Gérard Hansen en juin 2015, le service est contraint de travailler sans conseiller. Comment expliquer une telle situation ?

C'est une bonne question surtout qu'en octobre 2014, soit bien avant son départ à la retraite, notre conseiller avait déjà rempli toutes les démarches auprès de l'administration. Dans les faits, l'accord de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse a mis des mois avant d'être donné et l'appel d'offres a seulement été lancé le 31 juillet. Comme il n'y

avait pas de candidat chez les autres conseillers/directeurs de division, les adjoints ont été sollicités à la mi-août. Nous étions deux à postuler et, à l'heure actuelle, on attend toujours réponse...

Un temps plein en moins dans un service comme le SAJ, on imagine que ce n'est pas rien...

C'est sûr, d'autant qu'il n'y a qu'un seul conseiller et conseiller adjoint par division, idem pour le délégué en chef. Ça fait donc 7 mois que je suis toute seule pour ces deux fonctions et que je ne sais pas m'investir pleinement dans toutes les missions. Nous recevons l'aide d'un conseiller volant un jour par semaine pour rencontrer les familles mais ce n'est clairement pas suffisant.

Quelles sont les conséquences directes de cette absence pour le travail de l'aide à la jeunesse sur Verviers ?

Au niveau du suivi des familles, on a recensé 624 dossiers individuels de jeunes au 1^{er} janvier, sans compter les permanences. Il y a des retards mais on ne peut pas dire que la situation soit critique parce qu'on leur donne vraiment

la priorité. Mais ce n'est pas pareil au niveau de la gestion générale et de la prévention que M.Hansen avait l'habitude de gérer. De ce côté-là, il manque clairement la présence d'un représentant. Malgré nos difficultés, on ne veut pas faire des choix qui pénalisent les familles parce qu'il y a des situations très difficiles à Verviers. À cause des conditions budgétaires, la situation globale est déjà difficile à gérer : on a beaucoup de listes d'attente et des familles qui attendent une aide chez elles. Mais il faut être réaliste : l'année 2016 sera dure pour le SAJ de Verviers.

Si vous êtes nommée conseillère, ce qui devrait être le cas, doit-on craindre de nouvelles lenteurs pour la désignation du conseiller adjoint ?

Oui car il faudra relancer toute la procédure et ça ne peut pas se faire tant que la décision n'est pas actée officiellement. S'il faut encore 7 mois pour me remplacer, cela fera plus d'un an seule à la barre... Sans compter que dans 2 mois, notre déléguée en chef prendra sa pension. Cela fera 2 temps pleins en moins et, là encore, sans procédure lancée. ■

600 dossiers chaque année

Le Service d'aide à la jeunesse de Verviers propose une aide spécialisée aux jeunes de moins

de 18 ans considérés en danger et/ou en difficulté ainsi qu'aux parents qui éprouvent des difficultés éducatives. Il s'agit d'une aide consentie par les parents et le jeune de plus de 14 ans. Chaque demande

(introduite soit par le jeune, sa famille, le Procureur du Roi ou tout autre service) est examinée par une cellule de permanence. Lorsque la compétence du SAJ est établie, celui-ci peut décider d'orienter le jeune et sa famille vers des services de première

ligne (PMS, CPAS, plannings...) ou de formaliser des aides à mettre en place. En cas de situation de danger grave, une aide contrainte peut aussi être appliquée. Le SAJ a aussi une mission de prévention générale sur son secteur.